SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

<u>Étaient présents membres du Conseil municipal</u>: Mesdames CHEVALLIER Catherine, AURIAU Céline et LIARD Mathilde, Messieurs BIDIER Sylvain, BETTON Patrick, CHARDON Axel (arrivé à 20h36) et TEMAURI Roger.

<u>Étaient absents excusés membres du Conseil municipal</u>: Monsieur BOURCIER Aurélien ayant donné pouvoir à Monsieur BIDIER Sylvain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote nominatif.

ORDRE DU JOUR

- o Nomination du secrétaire de séance,
- o Approbation du registre des délibérations du 12 mai 2023,
- o Délibération : Tarifs comice (programme et produits dérivés),
- o Délibération : Autorisation de demander des devis pour changer le photocopieur de la mairie,
- Ouestions et informations diverses.

Monsieur BETTON Patrick a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus, que les réunions du conseil municipal seront enregistrées grâce à un enregistreur vocal. Cela permettra un meilleur compte-rendu des séances. Il rappelle que :

« Les élus membres de l'assemblée ne peuvent pas s'opposer à cet enregistrement, qu'il soit audio ou également visuel, dans la mesure où l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales pose le principe de publicité des séances de conseil municipal. »

APPROBATION DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 12 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 12 mai 2023 a été adopté à l'unanimité et le registre a été signé.

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le 05 juillet 2023, Madame AURIAU Céline, adjointe, demande à rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Délibération : Projet maison d'assistantes maternelles sur le territoire de Lucé

Accord unanime.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Délibération : Comice – gratuité de l'encart publicitaire pour certaines entreprises.

Accord unanime.

INFORMATION: ARRÊTÉ DE VIREMENT DE CRÉDIT

Monsieur le Maire informe avoir effectué un virement de crédit comme l'autorise la délibération n° D_2023_04_09. En effet, lors du vote du budget, il n'a pas été prévu la dépense relative au renouvellement de la signature électronique pour une durée de trois ans. Celle-ci arrivant à expiration cette année, elle a dû être renouvelée, Monsieur le Maire a décidé le virement de crédit comme suit :

- Chapitre 21 immobilisations corporelles – article 2183 : -552.00€
- Chapitre 20 immobilisations incorporelles – article 2051 : +552.00€

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise ne pas avoir eu le temps de mettre en concurrence plusieurs prestataires pour le renouvellement de la signature électronique. Il informe que celle-ci a été renouvelé chez Berger Levault.

Madame AURIAU Céline, informe que le prestataire shambersign est moins onéreux.

DÉLIBÉRATION: TARIF FETE DE LA RURALITÉ (COMICE) - PROGRAMME, BOISSONS ET PRODUITS DÉRIVÉS (D_2023_07_01)

Le comice est organisé le 26 et 27 août 2023 sur la commune de Saint-Georges-de-la-Couée. A cette occasion, différents services et prestations seront proposés.

Monsieur le Maire explique, qu'afin de pouvoir encaisser les diverses recettes liées à cet évènement, le conseil municipal doit fixer les différents tarifs de vente.

Monsieur le Maire fait les propositions de tarifs suivants :

1. Programme

• 2€ le programme.

Monsieur le Maire précise que le programme est rentabilisé grâce aux ventes d'encarts publicitaires.

Madame CHEVALLIER Catherine, informe qu'il y eut 2500€ de ventes pour les encarts publicitaires. Ce qui représente environ 1600€ de bénéfice. Il y a 39 encarts vendus.

Monsieur le Maire précise que ce sont majoritairement des entreprises, des artisans mais aussi des banques qui ont pris un encart.

La maquette du programme est en cours de confection, il manque quelques éléments notamment le mot du Maire, du Président du comice ...

2. Produits dérivés

Casquette : 5€

T-shirt enfants : 8€ Polo : 13€

Sac en coton : 6€

• Ecocup :1€

Les polos seront proposés à la vente mais également mis dans les lots de la tombola. Il y aura des polos proposés à la vente. Il va être commandé 100 sacs en coton, 2000 ecocup, 15 Tee-shirts (pour les enfants qui défilent) et 250 casquettes.

Madame LIARD Mathilde demande pourquoi il a été choisi un polo à vendre et non pas un tee-shirt? Monsieur le Maire précise que c'est plus qualitatif qu'un tee-shirt, et cela a été décidé lors d'une précédente réunion.

Monsieur le Maire informe que les polos devront être obligatoirement porté par les bénévoles afin qu'ils soient reconnaissables.

Différentes tailles ont été choisies. Monsieur le Maire s'est basé sur les tailles des bénévoles donnés lors de la précédente réunion.

Au vu du peu de lots récupérés, Monsieur le Maire charge les équipes de distributions des affiches dans les commerces de demander de lots aux commerçants.

3. Boissons

• Café : 1€

• Vin pétillant : 14€

Madame LIARD Mathilde, informe trouver le prix du repas élevé et demande si la commune a eu des retours sur les réservations du repas du samedi soir.

Monsieur le Maire répond que certains bénévoles ont pris des carnets de tickets à vendre, pour le moment il n'y a pas eu de retour. Des tickets sont également à vendre à la mairie, la publicité sera faite quand les affiches seront distribuées.

Concernant le prix, cela comprend, le repas mais également la soirée spectacle, DJ ...

Madame LIARD Mathilde précise qu'il aurait été bien de vendre des glaces.

Monsieur le Maire répond que cela va être compliqué au niveau du planning des bénévoles.

Madame CHEVALLIER Catherine précise que la boulangerie l'Épi Lucéen sera présente à la fête de la ruralité.

Madame AURIAU Céline, demande qu'il soit prévu des viennoiseries le samedi matin pour les exposants et le dimanche matin pour le bric à brac.

Madame LIARD Mathilde demande si une buvette est prévue sur la place pour le bric à brac le dimanche matin.

Monsieur le Maire répond, que lors d'une précédente réunion il a été décidé de faire une grande buvette dans le champ des villages, une autre dans la journée à côté de Katia et l'épi lucéen et qui sera remontée le soir au niveau du barnum.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- D'appliquer pour le comice les tarifs proposés ci-dessus,
- Pour les tarifs non délibérés par manque de devis, une nouvelle délibération sera prise ultérieurement,
- Dit que les recettes correspondantes seront encaissées à la régie mixte, à l'article 7588,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant l'organisation de cette manifestation.

Vote

Pour: 07 Contre: 0 Abstention: 0

| BIDIER Sylvain | Pour | BOURCIER Aurélien | Pour Procuration Mr Bidier |
|----------------------|------|-------------------|-------------------------------|
| BETTON Patrick | Pour | TEMAURI Roger | Pour |
| CHEVALLIER Catherine | Pour | CHARDON Axel | |
| AURIAU Céline | Pour | LIARD Mathilde | Pour |

Monsieur CHARDON Axel arrive à la réunion du conseil municipal à 20h36.

DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE DEMANDER DES DEVIS POUR CHANGER LE PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE (D_2023_07_02)

Monsieur le Maire informe les élus que le photocopieur de la mairie n'imprime plus correctement. Un nettoyage de celui-ci a été fait, mais le problème persiste. Cependant cette semaine les impressions sont à nouveau correctes.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra donc acheter un nouveau photocopieur ou une imprimante laser qui imprime en A4 et A3, noir et blanc et couleurs.

Madame AURIAU Céline, explique que le SIVOS a rencontré la même problématique, et précise qu'il a été compliqué de trouver des prestataires qui répondent au besoin. Elle conseille de se tourner vers des contrats de maintenance comme ASTIWEB à Parigné L'Evêque, par exemple.

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande :

- L'autorisation de solliciter des devis ou autres solutions pour acheter un nouveau photocopieur ou réparer celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des devis pour acheter un nouveau photocopieur ou de trouver des solutions de réparation du photocopieur actuel.

Vote

Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0

| BIDIER Sylvain | Pour | BOURCIER Aurélien | Pour Procuration Mr Bidier |
|----------------------|------|-------------------|----------------------------|
| BETTON Patrick | Pour | TEMAURI Roger | Pour |
| CHEVALLIER Catherine | Pour | CHARDON Axel | Pour |
| AURIAU Céline | Pour | LIARD Mathilde | Pour |

DÉLIBÉRATION: AVIS SUR LA CRÉATION D'UN SYNDICAT POUR LE PROJET MAM (D_2023_07_03)

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame AURIAU Céline.

Madame AURIAU Céline explique ne pas avoir été présente lors de la dernière réunion du conseil municipal, elle souhaite savoir ce que les élus ont délibéré sur ce sujet. Monsieur le Maire répond que le conseil municipal a autorisé le Maire à poursuivre le projet.

Madame AURIAU Céline, explique qu'au début du projet, trois personnes ont sollicitées le centre social du Grand-Lucé, pour un projet de MAM (Maison d'Assistante Maternelle). Suite à cette demande, le Président du centre social a sollicité les huit communes de l'ancien canton pour savoir si les élus seraient favorables à suivre le projet.

Une première réunion a été organisée afin d'évoquer cette problématique. Il a été demandé si dans chaque commune un local pourrait être mis à disposition. Madame AURIAU Céline, avait parlé de la salle des fêtes de Saint-Georges-de-la-Couée mais la commune n'est pas bien située sur le territoire. Elle ajoute que les porteuses de projet souhaitaient avoir un local mis à disposition sur la route départementale, Saint-Vincent — Le Grand-Lucé, là ou il y a le plus de passage. Monsieur le Maire de Saint-Vincent-du-Lorouër, a proposé de mettre à disposition ces bâtiments. Une visite du bâtiment a eu lieu avec Le Maire de Saint-Vincent et le centre social. La maison a de beaux volumes, un étage, les menuiseries ont été refaite, avec un parking à côté... Quelques travaux sont tous de même à prévoir. La commune de Saint-Vincent se proposait d'avancer les frais et de souscrire le prêt pour la rénovation de ce bâtiment, car il est plus facile pour une commune d'obtenir des subventions que pour un syndicat.

Madame AURIAU Céline précise donc que la commune doit délibérer sur la création d'un syndicat, SIVOS, pour le projet MAM

Monsieur le Maire explique faire partie de la commission qui travaille sur le fonds de concours. Les élus membres de cette commission essaient d'obtenir une enveloppe budgétaire de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé pour les projets des communes qui n'auraient pas ou très peu de subventions. La petite enfance est la priorité n°2 du fonds de concours, qui est d'environ 60 000€. Le fonds de concours et les aides régionales sont cumulables.

Madame AURIAU Céline rappelle que la compétence « petite enfance » est communautaire et précise que normalement les communes n'auraient pas à investir dans de tels projets.

Monsieur le Maire demande à Madame AURIAU si l'ensemble des communes sont favorables au projet et à la création d'un syndicat ?

Madame AURIAU Céline répond que les communes sont toutes pour, mettre le projet de délibération de la création d'un syndicat à l'ordre du jour à leur réunion de conseil municipal.

Elle précise que la commune de Saint-Vincent va se renseigner pour faire une étude de faisabilité.

Dans la continuité du projet il sera peut-être étudié un projet MAM à Courdemanche, car des plans avaient été réalisé mais le projet n'avait pas abouti.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils acceptent la création d'un syndicat pour le projet MAM.

Le conseil municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création d'un syndicat pour le projet MAM.

Vote

Pour: 08 Contre: 0 Abstention: 0

| BIDIER Sylvain | Pour | BOURCIER Aurélien | Pour Procuration Mr Bidier |
|----------------------|------|-------------------|-------------------------------|
| BETTON Patrick | Pour | TEMAURI Roger | Pour |
| CHEVALLIER Catherine | Pour | CHARDON Axel | Pour |
| AURIAU Céline | Pour | LIARD Mathilde | Pour |

DÉLIBÉRATION : FETE DE LA RURALITÉ (COMICE) – GRATUITÉ DE L'ENCART PUBLICITAIRE POUR CERTAINES ENTREPRISES (D_2023_07_04)

Monsieur le Maire demande à Madame AURIAU Céline, adjointe, de bien vouloir quitter momentanément la séance afin de pouvoir délibéré.

Monsieur le Maire explique que certaines entreprises vont aider à titre gratuit la commune à organiser la fête de la ruralité (comice).

Afin de remercier ces entreprises de leur aide, Monsieur le Maire souhaite proposer la gratuité d'un encart publicitaire dans le programme du comice. Il est estimé que le coût de cette gratuité est de 285€.

Monsieur le Maire liste les entreprises concernées :

- SARL AURIAU ELAGAGE (prêt du hangar et manipulation)
- GILLES BATTEUX (branchement d'électricité et maintenance)
- ELEVAGE DE LA PERLE D'OR (participe au défilé avec une calèche)
- ENTREPRISE BRISARD (construit la parcelle reliant le parking au champs des animaux)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal également que deux repas soient offerts à Mr et Mme CARRÉ qui prêtent leur champ pour le parking.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne son accord pour faire la gratuité d'un encart publicitaire dans le programme du comice aux entreprises nommées ci-dessus et d'offrir deux repas à Mr et Mr CARRÉ.

Vote

Pour: 07 Contre: 0 Abstention: 0

| BIDIER Sylvain | Pour | BOURCIER Aurélien | Pour Procuration Mr Bidier |
|----------------------|------|-------------------|-------------------------------|
| BETTON Patrick | Pour | TEMAURI Roger | Pour |
| CHEVALLIER Catherine | Pour | CHARDON Axel | Pour |
| AURIAU Céline | | LIARD Mathilde | Pour |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fête de la ruralité :

L'assurance pour l'évènement a été validé, pour un budget de 195.12€ pour les deux jours.

Une deuxième simulation d'assurance a été faite mais n'a pas été retenue, pour un budget de 1399.58€ car été inclus l'option annulation en cas de catastrophe naturelle.

La SACEM a été validé. Monsieur le Maire précise que si l'évènement était organisé par une association le tarif de la SACEM aurait été de 140€ pour deux jours. Pour une commune le tarif de la SACEM est de 608.32€ pour deux jours. Ce montant sera mis à jour après l'évènement suivant les titres musicales.

Ce tarif comprend la musique qui sera diffusé ainsi que les spectacles.

Madame LIARD Mathilde, précise que si la déclaration est faite avant l'évènement, une réduction de 10% est appliquée. Elle rajoute que c'est un prix estimatif car normalement la SACEM se base sur les recettes encaissées pendant l'évènement.

Madame VANACKER-DENIAU Sandra, a demandé à Monsieur le Maire l'installation d'un stand de tir sur la fête de la ruralité. Elle souhaitait installer un stand de 10 mètres avec des bottes de paille, un seul poste de tir. Une demande de renseignements sur la réglementation et autorisation a été faite auprès de la gendarmerie, nous sommes dans l'attente d'un retour.

Madame AURIAU Céline demande qui encadrera ce stand. Monsieur le Maire répond que c'est le Président du club et Madame VANACKER-DENIAU qui encadreront le stand de tir.

Depuis une semaine, le dispositif argent de poche travaille sur les décorations du bourg, les entrées de bourg. La vache a été installé sur la route de Tresson, le cochon route de Courdemanche, la poule à Saint Fraimbault et le mouton à l'entrée du bourg rue du Moulin.

Seront ensuite faits les panneaux pour les parkings, buvettes, toilettes, bric à brac...

Il sera également fait à l'entrée de la fête de la ruralité, un totem avec des panneaux directionnels, indiquant, le concours de labour, le vin d'honneur, le concert, villages artisans et commerçants ... Le tout a été réalisé grâce à de la récupération.

Madame CHEVALLIER Catherine informe que toutes les autres décorations sont terminées, elles seront à installer début août dans la commune.

Monsieur le Maire informe avoir besoin de piquets en bois pour mettre la rubalise dans les parkings. Monsieur CHARDON Axel s'occupe d'apporter les piquets. Monsieur le Maire précise qu'il y aura environ 430 places de parkings et que les arrêtés de déviations ont été faits.

Pour le bric à brac, Monsieur le Maire informe que les mesures vont être à nouveau prise afin de connaitre toutes les dimensions possibles pour le bric à brac.

Monsieur le Maire présente l'affiche du bric à brac. L'affiche a dû être réalisée par Monsieur le Maire car le graphiste qui nous a créé l'affiche n'est plus disponible.

Monsieur le Maire présente l'affiche du programme réalisé par Numeriscann. Il a apporté les modifications demandées par les élus lors des échanges par mails.

Madame LIARD Mathilde précise que « Fête de la ruralité » n'est pas écrite assez gros. Monsieur le Maire précise que deux affiches seront mises côte à côte.

Monsieur CHARDON Axel, demande qu'il soit rajouté le concours de labour sur l'affiche.

Il sera rajouté sur l'affiche, le concours de labour, la notion d'entrée gratuite, et réservation des tickets à la mairie jusqu'au 15 août.

Une affiche pour la vente des tickets doit être faite.

Prochaines réunions de la fête de la ruralité avec les habitants, le mardi 18 juillet à 20h et le vendredi 18 août à 20h. Il devra être validé pendant ces réunions les plannings pour les buvettes.

Monsieur le Maire précise qu'il reste à réaliser le plan des villages.

Madame AURIAU Céline demande s'il y a eu un planning de mis en place, sur les besoins matériels, camions etc ...

Madame CHEVALLIER Catherine va contacter les communes qui ont accepté de prêter du matériel, pour fixer une date de récupération de celui-ci. Tous les barnums seront récupérés dans les communes, car il y a 40 exposants.

Monsieur le Maire informe que les bottes de paille pour les arches sont stockées au cimetière de la commune.

Madame AURIAU Céline informe qu'il faudra aller chercher le vendredi 25 août au centre social, les arbres, palettes, jeux en bois ... et monter le village enfant.

Monsieur le Maire demande à Monsieur CHARDON Axel de prendre contact avec l'agent de sécurité afin qu'il revienne vers la mairie pour donner son devis et le valider.

Madame LIARD Mathilde propose de nommer un référent par pôle. Monsieur le Maire répond que cela est prévu lors des prochaines réunions.

Monsieur CHARDON Axel demande quand sera monté le barnum ? Monsieur le Maire répond qu'il sera monté 10 jours avant.

Madame CHEVALLIER Catherine informe que les arches seront installées avec des bottes de paille et de l'osier pour les entrées des villages.

L'atelier décoration va reprendre début août.

Monsieur le Maire informe que les poubelles et containers de Syvalorm ne pourront pas être livrés, il faudra donc prévoir d'aller les récupérés. Monsieur CHARDON Axel se propose d'aller les récupérer.

Madame AURIAU Céline demande si le parcours du défilé a été défini ? Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas encore été défini.

Monsieur le Maire informe que la trésorerie a refusé le fond de caisse d'un montant de 1000€, seulement la moitié a été acceptée.

Monsieur le Maire précise que les huit costumes des enfants sur le défilé sont en cours de confection par Mr et Mme RAGUIN.

Date du prochain Conseil : Vendredi 22 septembre 2023 à 20h.

La séance est levée à 22h14.

| BIDIER SYLVAIN | | PATRICK BETTON | |
|----------------|--|----------------|--|
|----------------|--|----------------|--|